

Nantes Métropole

C O M M U N A U T É U R B A I N E

Annexé à un acte reçu le

08 MARS 2006

par le notaire soussigné

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 OCTOBRE 2004**

Délibération n° 2004 - 198

**30 - NANTES - ILE DE NANTES - CREATION DE LA ZAC - MAINTIEN DE LA TAXE
LOCALE D'EQUIPEMENT (TLE) ET DE LA PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A
L'EGOUT (PRE) - APPROBATION**

Date de la convocation : 8 octobre 2004

Nombre de Conseillers en exercice : 113

Président de séance : M. Jean-Marc AYRAULT, Député-Maire de Nantes
Secrétaire de séance : M. Albert MAHE, Adjoint au Maire de Nantes

Présents : 87

M. AYRAULT Jean-Marc, M. DURAND Camille, M. AUGIER André, M. AUMON Yves, M. BACHELIER Bernard, Mme BARRE Céline, M. BAZIN Jean-Pierre, M. BERTHELOT Bernard, M. BLIN Gils, M. BOLZER Bernard, M. BONTEMPS Gilles, Mme BOUCHOUX Hélène, Mme BOURSIER Annick, M. BRASSELET Pierre, Mme BURGAUD Marie-France, M. CESTOR Octave, M. CHAUVIN Yves, Mme CHOQUET Catherine, Mme CLERGEAU Marie-Françoise, M. CONAN René, M. CONSTANT Claude, M. COQUET Bernard, M. COUTURIER Christian, M. CROCHET Jean, M. DANTEC Ronan, M. DAVIAS Christian, M. DAVID Jean-Paul, M. DE RUGY François, M. DEJOIE Laurent, M. DESCHANEL Olivier, M. DUCLOS Henri, M. FOUGERAT Jean-Pierre, Mme FRANGEUL Michèle, Mme FRESSON Marie-Claire, M. FROUIN Daniel, M. GALLIOT Gilbert, M. GAUTIER Charles, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GUERRIAU Joël, Mme GUIBERT Louise, M. GUILBAUD Jean-Pierre, M. GUIN Yannick, M. GUINE Alain, M. HAGIMONT Jean-Marc, Mme HAKEM Abbassia, Mme HUCTEAU Nelly, M. JOSSIC Jean-Louis, Mme JOZAN Sophie, M. LANNUZEL Raymond, Mme LARGILLIERE Danielle, M. LEBRETON Hervé, M. LEGENDRE Jean-Pierre, M. LESPINET Francis, Mme LOREAU Marie-Anne, M. MAGNEN Jean-Philippe, M. MAHE Albert, M. MAQUAIRE Alcide, M. MARTI André, Mme MARTIN Annick, M. MASSON Pierre, M. MAZZORANA-KREMER Alexandre, M. MENARD Guy, M. MENARD Michel, Mme MERAND Isabelle, M. MESNARD André-Hubert, Mme PADOVANI Fabienne, M. PELLEN Patrick, M. PELLOQUET Christian, M. POIBEAU Pierre, M. POIGNANT Serge, M. POTIRON Gérard, M. POUSSEUR Jean-Marie, Mme PRIOU Françoise, Mme RABILLE Marie-Christine, M. RETIERE Gilles, M. RETIERE Jean-François, M. RICA Michel, M. RIMBERT Patrick, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme ROUSSEAU Laurence, M. SAIDOU Nordine, M. SIMON François, M. TALBOT Claude, Mme THEBAUDEAU Christine, M. VINCE Yann, M. VRAIN Bertrand

Absents et représentés : 19

M. AILLET Pierre (pouvoir à M. MENARD Guy), M. BERTHIER Jacques (pouvoir à M. BONTEMPS Gilles), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. BOLZER Bernard), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à M. DANTEC Ronan), Mme DESPOUYS Arlette (pouvoir à M. CROCHET Jean), M. GARCON Pierre (pouvoir à M. COUTURIER Christian), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à Mme LOREAU Marie-Anne), M. GUILLET Claude (pouvoir à M. BERTHELOT Bernard), Mme HENRY Ariane (pouvoir à M. RICA Michel), Mme MEUNIER Michelle (pouvoir à Mme FRANGEUL Michèle), M. MORISSON Daniel (pouvoir à M. DURAND Camille), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), M. RAIMBOURG Dominique (pouvoir à Mme CLERGEAU Marie-Françoise), Mme ROBERT Véronique (pouvoir à M. AUGIER André), Mme SCILBO Pascale (pouvoir à Mme GUIBERT Louise), M. SEILLIER Philippe (pouvoir à M. AUMON Yves), Mme SEYSE Claude (pouvoir à M. ROBERT Alain), Mme TOUCHÉFEU Catherine (pouvoir à M. BACHELIER Bernard), Mme VERCHERE Françoise (pouvoir à M. COQUET Bernard)

Absents : 07

M. BOCHER Jean-Yves, M. BRETECHER Claude, M. CHOTARD Yvon, M. DIAT Robert, M. DOITTEAU Bruno, M. LEMASLE Jean-Pierre, M. PARPAILLON Joseph

Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur le Président.

NANTES MÉTROPOLE

30 – NANTES – ILE DE NANTES - CREATION DE LA ZAC - MAINTIEN DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT (TLE) ET DE LA PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT (PRE) - APPROBATION

EXPOSE

Par délibération en date du 10 octobre 2003, le conseil communautaire a approuvé les objectifs poursuivis et l'intérêt communautaire du projet de zone d'aménagement concerté pour l'Ile de Nantes, et avait décidé des modalités de concertation publique préalable à la création de cette future ZAC.

Le 18 juin 2004, le conseil communautaire dressait le bilan de la concertation préalable et concluait en présentant un projet de périmètre de ZAC.

Le périmètre de création de la ZAC présentement proposé selon le plan ci-joint est élargi en incluant le futur axe Est Ouest, la place de la Galarne, le Boulevard Pompidou et l'Hôtel de région.

Ce périmètre est confirmé par le dossier de création qui comporte, en application de l'article R 311-2 du code de l'urbanisme, :

- le rapport de présentation,
- le plan de situation,
- le plan de délimitation du périmètre,
- l'étude d'impact,
- le régime proposé par rapport à l'application de la TLE,
- le mode de réalisation choisi.

Ce dossier complet est consultable à la Direction Générale des Projets et au pôle de proximité Nantes Loire.

L'opération proposée dans le cadre de la ZAC, se développera sur un territoire inclus à l'intérieur de l'Ile de Nantes, mais excluant les secteurs sur lesquels il n'est pas prévu d'intervenir à un terme connu.

Il s'agit à l'ouest de l'emprise ferroviaire et du territoire occupé par des activités industrielles en activité, au centre sud des copropriétés de logements, entre les deux lignes de ponts et à l'est, une partie du territoire de l'ancienne ZAC Beaulieu, dont le programme a été récemment achevé.

La ZAC couvrira 197 hectares sur les 350 de l'Ile de Nantes.

S'agissant d'une opération de renouvellement urbain inscrite dans le développement durable, elle devra aboutir à la création d'un véritable morceau de ville, reflet de son époque.

Elle comprendra donc à la fois des nouveaux logements pour 280 000 m² SHON, soit environ 4 000 logements, des activités économiques pour 210 000 m² SHON, et des équipements pour 40 000 m² SHON,

Soit un total à construire dans le cadre de la ZAC de 530 000 m² HON, qui devront porter la population de l'Ile de Nantes de 13 000 à environ 21 000 habitants.

Nantes Métropole a déjà confié à la SAMOA la réalisation de l'aménagement sur l'ensemble de l'Ile de Nantes par convention publique d'aménagement.

La réalisation de cette ZAC qui fait partie de l'opération d'ensemble sera ainsi réalisée dans ce cadre existant de CPA.

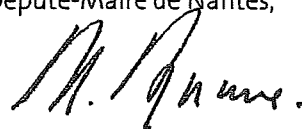
Enfin, compte tenu que cette opération de renouvellement urbain se situe au cœur même de la ville centre de l'agglomération, et que donc les équipements nécessaires à son fonctionnement, soit sont déjà existants, soit sont programmés dans le cadre de la gestion de la ville et donc non imputables directement à cette opération, il est proposé que les régimes de la Taxe Locale d'Équipements (TLE) et de la Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE) soient maintenus.

LE CONSEIL DELIBERE et, à l'unanimité

1. Décide la création de la ZAC Ile de Nantes selon le programme global prévisionnel présenté ci-avant et le plan périmétral joint,
2. Confirme la réalisation de cette ZAC par la SAMOA dans le cadre de la CPA existante, Convention Publique d'Aménagement,
3. Décide, sur le territoire de la ZAC Ile de Nantes, le maintien de l'application de la Taxe Locale d'Équipement (TLE) et de la Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE),
4. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 15 octobre 2004

Le Président de Nantes Métropole,
Député-Maire de Nantes,

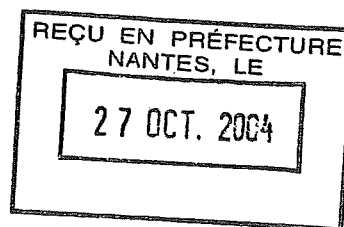
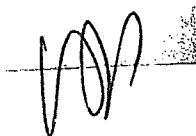


Jean-Marc AYRAULT

Le Maire confirme à l'original

Nantes, le 27 OCT. 2004

Patricia Dufour



Affichage le 22 OCT. 2004